

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

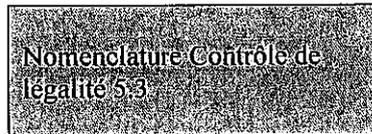
Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Délibérations : 2024-47

Objet : Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra



Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline

Madame le Maire rappelle/expose :

- Le SIEL-TE Loire est un syndicat mixte administré par un Comité de 347 membres regroupant un délégué par commune ou par groupement de communes et trois délégués du Conseil Départemental ;
- Les décisions du Comité sont préparées et mises en œuvre par le Bureau Syndical ;
- Le Président, élu directement par le Comité, dirige le Syndicat ;
- Le Bureau propose les orientations générales aux délégués et veille à l'application de leurs décisions.

Conformément aux textes en vigueur, et suite aux récentes élections municipales partielles, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation de son représentant délégué pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).

Par suite, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui représentera la Commune au SIEL-TE Loire.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- **Elire** un membre titulaire et un membre suppléant qui représentera la Commune au sein du SIEL-TE Loire, comme suit :
 - Titulaire : X ROSSI
 - Suppléant : L HILTGUN

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,

Audrey BERTHEAS



La secrétaire de séance,

Angéline VAZILLE

